

# Déclaration des évêques de Besançon, de Metz et de Strasbourg

Publié le 28 janvier 2009  
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Par décret signé le 21 janvier 2009, le Pape Benoît XVI a levé l'excommunication concernant les évêques ordonnés le 30 juin 1988 par Mgr Lefebvre, sans le consentement de Jean-Paul II et malgré son avertissement explicite. Il s'agissait donc de la part de Mgr Lefebvre et des évêques qu'il a ordonnés, d'un acte de désobéissance, particulièrement grave.

Seul le Pape est habilité à lever l'excommunication qu'entraînait, de fait, cette désobéissance caractérisée.

Accueillant favorablement la demande du supérieur général de la Fraternité Saint Pie X, (lettre du 15 décembre 2008), le Pape a pris cette décision au terme de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens et le jour anniversaire de l'annonce du concile oecuménique Vatican II par le bienheureux Jean XXIII.

L'acte de miséricorde que le Pape pose aujourd'hui ne saurait être interprété comme une victoire de ceux qui refusent l'autorité revenant à tout concile oecuménique. Il implique au contraire une recherche et un dialogue pour faire toute la clarté sur sa réception comme sur d'autres points de la vie de l'Eglise et de la société.

Aujourd'hui, nous prions pour que la décision du Saint Père soit reçue pour ce qu'elle veut être : non pas une remise en cause du Concile Vatican II, mais un acte d'apaisement et d'ouverture à l'égard de frères qui avaient rompu la communion de l'Eglise et disent maintenant vouloir la réintégrer pleinement.

Pasteurs de nos communautés diocésaines, nous nous souvenons de ce que Benoît XVI déclarait au lendemain de son élection : « Alors que je me prépare moi aussi au service qui est propre au successeur de Pierre, je veux affirmer avec force la ferme volonté de poursuivre l'engagement de mise en œuvre du concile Vatican II, dans le sillage de mes prédécesseurs et en fidèle continuité avec la tradition bimillénaire de l'Eglise ».

Mercredi 28 janvier 2009 - 12h00

Mgr André LACRAMPE, archevêque de Besançon

Mgr Jean LEGREZ, évêque de St Claude

Mgr Jean-Paul MATHIEU, évêque de St Dié

Mgr François MAUPU, évêque de Verdun

Mgr Jean-Louis PAPIN, évêque de Nancy

Mgr Claude SCHOCKERT, évêque de Belfort- Montbéliard

Mgr Jean-Pierre GRALLET, archevêque de Strasbourg

Mgr Pierre RAFFIN, évêque de Metz

Mgr Vincent JORDY, évêque auxiliaire de Strasbourg

Mgr Christian KRATZ, évêque auxiliaire de Strasbourg